



REPORTING FINANCIER BP Nord #8
Octobre 2023

SOMMAIRE

- SOMMAIRE 1**
- 1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 4**
 - 1.1. *Pourquoi avoir créé cette structure ?* 4
 - 1.2. *Nos engagements*..... 4
 - 1.3. *Utilisation de votre épargne*..... 4
 - 1.4. *Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?*..... 5
 - 1.5. *Quand est publié ce reporting financier ?* 5
- 2. VISION D'ENSEMBLE 6**
- 3. L'EPARGNE COLLECTEE 6**
 - 3.1. *Vision dynamique* 6
 - 3.2. *Nature de l'épargne collectée* 7
- 4. LES CREDITS 7**
 - 4.1. *Note méthodologique*..... 7
 - 4.2. *Vision dynamique* 8
 - 4.3. *Nature des crédits octroyés*..... 8
- 5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....10**
 - 5.1. *Le Ratio Brut* 10
 - 5.2. *Ratio Financier*..... 11

Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Nous fêtons en ce mois d'octobre 2023 le premier anniversaire de la Banque de la Transition Energétique (BTE) sur le territoire de la Banque Populaire du Nord, et nous souhaitons faire un premier bilan complet de ces 12 premiers mois d'activité avec ses réussites, ses voies de progrès et ses ambitions ...

La stratégie déployée pour cette première année d'existence est claire et repose sur un concept simple : 3 leviers qui doivent adresser 3 marchés.

En effet, les trois leviers actionnés par la BTE sont : l'expertise ; les offres et les partenariats. Ces trois leviers se déclinent ensuite sur trois marchés de la transition : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'innovation.

Au cours de l'année écoulée, ces trois leviers ont été actionnés :

- L'expertise. Ce levier repose sur un incontournable bancaire : un banquier qui ne comprend pas est un banquier qui ne prête pas. Pour accompagner la transition énergétique, il faut donc la comprendre. C'est pourquoi, au cours de ces 12 derniers mois, nous avons réalisé plusieurs actions de sensibilisation et de formation afin d'accompagner les conseillers bancaires de Banque Populaire du Nord. Il nous faut poursuivre ces actions dans les prochains mois.*
- Les offres bancaires. Le crédit bancaire classique n'est pas toujours bien adapté au financement de la transition énergétique. C'est pourquoi une nouvelle gamme de prêt (prêt mobilité verte / prêt énergies renouvelables / prêt rénovation énergétique / prêt transition d'activité) a été développé avec le Groupe BPCE pour accompagner les entreprises de notre territoire. Il nous faut également innover en termes d'offres de financement pour nos clients Particuliers afin de toujours mieux accompagner leurs projets de transition énergétique. Le prochain reporting sera l'occasion pour nous de vous présenter le lancement de notre nouveau prêt « immobilier Logirenov BTE » pour lequel les équipes de la Banque Populaire du Nord se sont fortement mobilisées ces derniers mois.*
- Les partenariats. C'est sûrement le levier le plus innovant et le plus efficace. Notre ambition n'est pas seulement de proposer des solutions de financement de la transition énergétique, mais des solutions de transition. Or, même experts, nous ne serons jamais que des banquiers, experts en financement. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adjoints des entreprises partenaires, expertes dans leurs domaines, et capables d'offrir des prestations et des conseils de qualité à nos clients soucieux de s'engager dans la Transition.*

Au cours de 2023, nous avons ainsi signé des partenariats avec des bureaux d'études en efficacité énergétique (Naldeo Technologies & Industries et Economies d'Energies), avec un installateur de panneaux photovoltaïques (Solstyce), un acteur spécialisé en rénovation performante des bâtiments (Cozynergy), et un cabinet spécialisé dans la recherche d'aides et de subventions au service des projets de nos clients. D'autres partenariats devraient être signés dans les semaines qui viennent, nous permettant de mailler au mieux notre territoire avec des partenaires locaux de référence.

Ces trois leviers ont ensuite été appliqués aux trois grands domaines de la Transition Energétique :



Ces trois marchés ont été travaillés mais il nous faut encore aborder certaines thématiques que nous comptons étudier en profondeur sur l'année 2024.

Ce mois d'octobre marque également l'atteinte pour la première fois d'un taux de réemploi de l'épargne supérieur à 70% pour la Banque Populaire du Nord, ce qui était notre objectif pour 2023. Pour rappel, le coefficient d'emploi est le rapport entre les crédits accordés et l'épargne collectée. Cette promesse de réemploi de l'épargne vers le financement de projets de transition énergétique sera tenue lorsque le coefficient d'emploi atteindra les 100%. Au 31 octobre 2023, nous n'y sommes pas encore (70.2%) ce qui est normal dans la mesure où les dossiers de crédits de transition énergétique peuvent être longs à instruire et mettre plusieurs mois entre la date où un porteur de projet nous soumet son dossier et le moment où nous accordons le crédit. Cela dit, la dynamique est forte avec un coefficient d'emploi qui a progressé mois après mois.

En conclusion, cette première année de la Banque de la Transition Energétique a été une année de construction avec des premiers résultats très positifs qui, à mes yeux, valident la pertinence de ce modèle innovant de la BTE et confirment que la mobilisation transparente de l'épargne sera nécessaire aux investissements massifs dont auront besoin les clients de la Banque Populaire du Nord pour financer leur transition énergétique. La création des livrets Transition Energétique évoquée le mois dernier le démontre une nouvelle fois avec 3,3M€ d'épargne collectée sur les quinze premiers jours auprès de 134 clients particuliers.

- Samuel DOS SANTOS -

Responsable Transition Energétique - Banque Populaire du Nord



1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- **La Territorialité** : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Une Démarche partenariale** : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

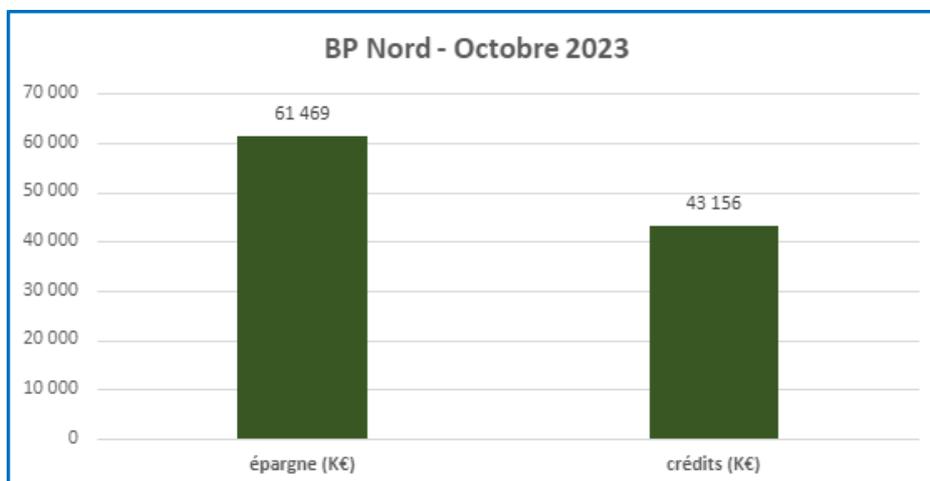
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

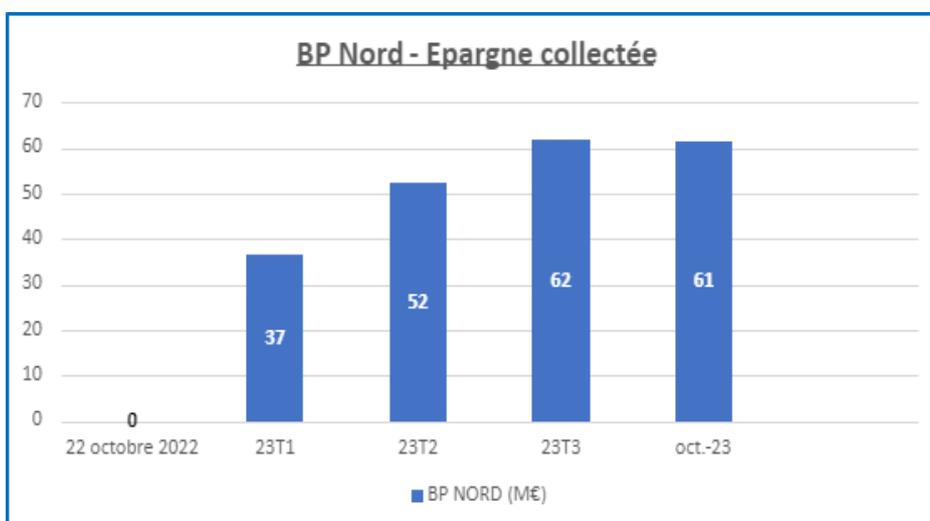
2. Vision d'ensemble

A fin octobre 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 61 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 43 millions d'euros.



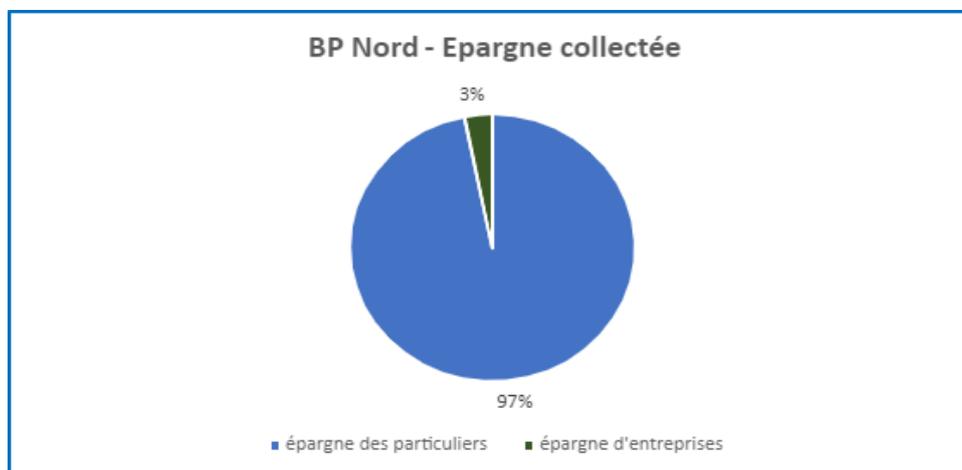
3. L'épargne collectée

3.1. Vision dynamique



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 97% et auprès d'entreprises pour 3%.



4. LES CREDITS

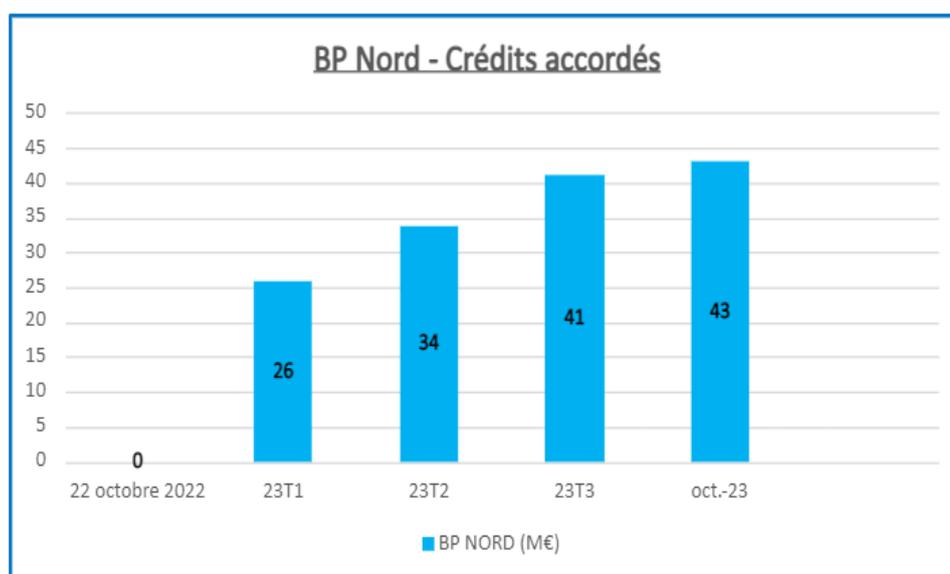
4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

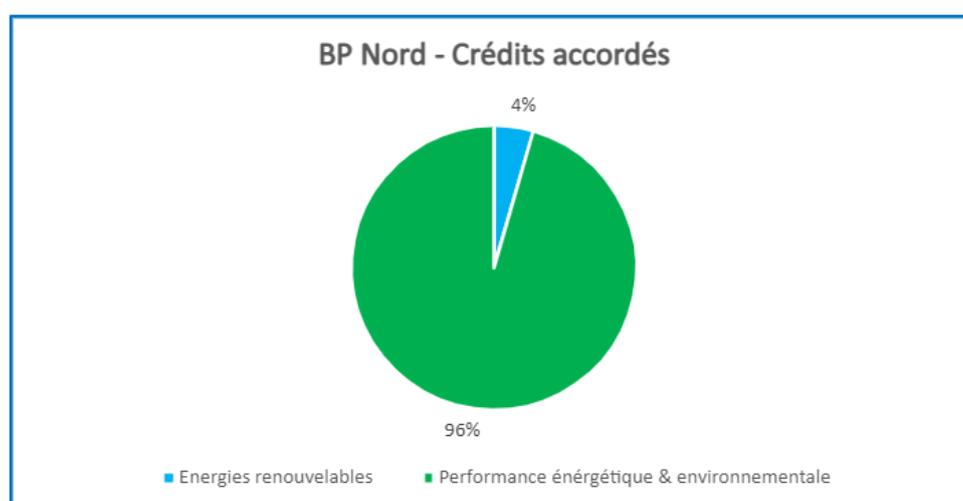
4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

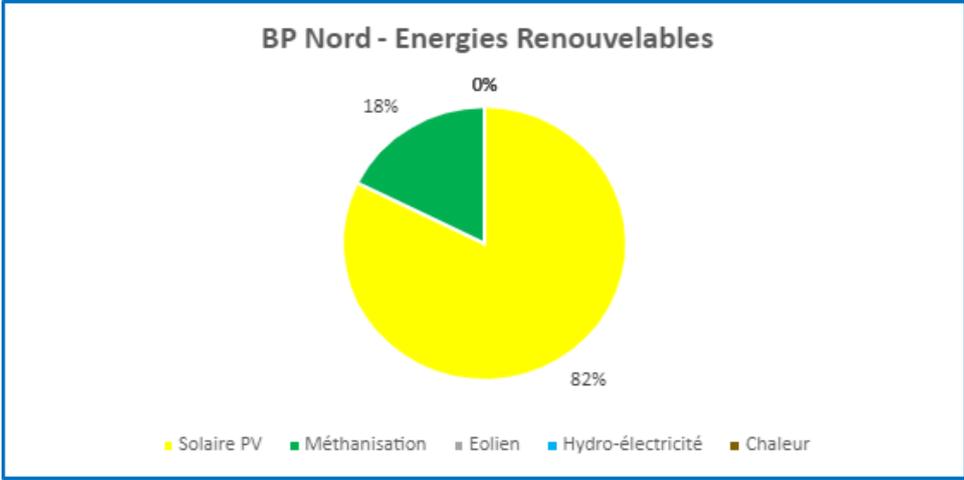


4.3. Nature des crédits octroyés

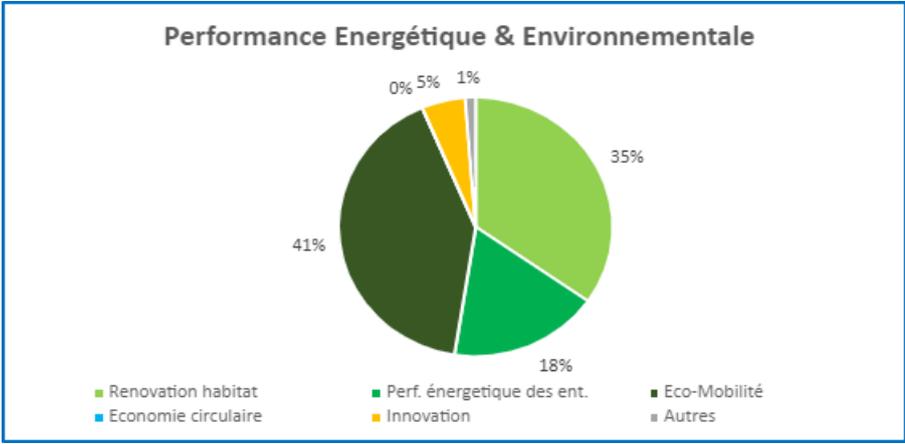
Les projets d'énergies renouvelables représentent 4% du total contre 96% pour ceux de performance énergétique et environnementale.



Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 82% du montant des projets financés, contre 18% pour des projets de méthanisation.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre rénovation énergétique (35%), mobilité décarbonée (41%), performance énergétique des entreprises (18%), et innovation (5%).



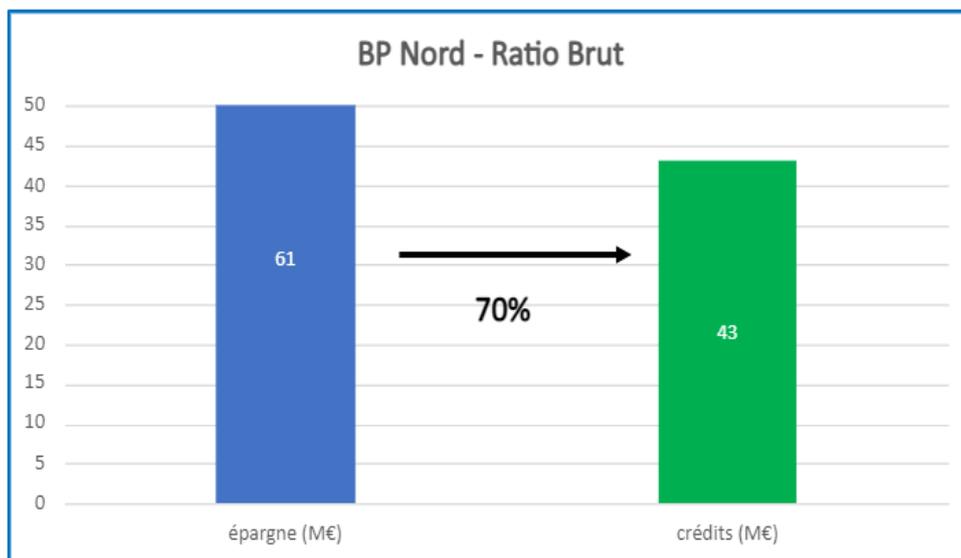
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique sur notre territoire.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de la Banque Populaire du Nord au financement de la transition énergétique dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes ; il s'établit à 70% à fin octobre 2023.



5.2. Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*), ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 40% à fin octobre 2023. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux question – FAQ –)

